ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant

Question écrite n° 59178

Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur l'insuffisance des bourses des etudiants en travail social. Un protocole d'accord signe le 3 decembre 1991 par son predecesseur prevoit dans son article 3 l'alignement de ces bourses sur celle de l'education nationale. Il lui demande donc si ce Gouvernement entend tenir cette promesse et proceder rapidement a cet alignement.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi qu'il l'a annonce devant la representation nationale, le ministre des affaires sociales et de l'integration confirme que les engagements pris pour ce qui concerne les travailleurs sociaux seront tenus. C'est ainsi qu'a la prochaine rentree scolaire les bourses des etudiants en travail social seront alignees sur celles de l'education nationale. Leur taux maximum sera porte de 12 340 francs a 16 740 francs par an, soit une augmentation de 35,66 p 100.

Données clés

Auteur : M. Pr•el Jean-Luc
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59178
Rubrique : Bourses d'etudes
Ministère interrogé : affaires sociales et intégration
Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2699